



**La Maison de la
Laïcité de Visé asbl**

BELGIQUE -
BELGIË
P.P. - P.B.
4600 Visé
BC35102
P914536

Editeur responsable : Jean-Marie Kreusch, Président
Rue des Béguines 7a, 4600 Visé
0477 78 34 79



OCTOBRE • NOVEMBRE • DÉCEMBRE / ANNÉE 2013

Bulletin Trimestriel n°06

Sommaire

- Éditorial 1
- Le politique face à l'euthanasie 2
- Cours de morale et cours de religion(s) 3
- Le projet Laïcité 4

Contacts

La Maison de la Laïcité de Visé
du lundi au jeudi de 9h à 12h
sur rendez-vous les après-midi et
le vendredi.
Rue des Béguines 7A
à 4600 Visé
Tél/fax : 04 265 96 48

Coordinatrice, Rachel Etienne
0477 78 34 79 • mlvisé@voo.be

Retrouvez-nous sur le site :
<http://www.laicitevisé.be>

Éditorial

Ils n'y arriveront pas !

Le monde est un immense échiquier et les joueurs ne sont pas tous des démocrates. Entre empires financiers, souveraineté de l'économie, populisme, intégrisme, ambitions personnelles, société égoïste, détérioration climatique..., l'homme libre voyage entre chaos et espérance.

Tunisie, Libye, Syrie... Le Printemps Arabe est bien malade. L'Été Égyptien, grippé, lui a emboîté le pas. De gros nuages ont assombri le ciel du pays d'Atatürk, la Turquie, nous menaçant d'un automne agité.

Nos frères humains éviteront-ils un hiver rigoureux, celui de la glaciation des droits, des libertés, du libre examen, de la possibilité de disposer de son esprit et de son corps, de la libre pensée, du choix personnel de la religion ou de la laïcité, de l'égalité ?

Printemps de dupes. Pourtant, un vent de liberté s'est levé. Le grain est semé. Il portera ses fruits. L'espoir est un matériau indestructible. Détruire l'avenir démocratique ? Non, ils n'y arriveront pas.

Aspiration citoyenne vite récupérée. Là, par l'intégrisme. Là, par le pouvoir. Usage de la force et intégrisme, les deux mamelles d'un même mal : l'anti-démocratie. Le dogme pernicieux utilise la force. La force hypocrite manie le dogme. Direction... le néant.

Images tronquées, images manipulées, mais images sanglantes des conflits et de la rue souvent innocente. Victimes, empreintes de la cupidité. Nous n'avons pas de leçon à donner, notre modèle européen démocrate eut des soubresauts récents : 14-18, 40-45, guerre de religions en Irlande, déchirement de l'ex-Yougoslavie, communautarisme sau-

vage et identitaire ravageant l'harmonie du vivre ensemble.

L'édifice fragile est toujours attaqué par des rongeurs cherchant à en détruire les bases pour faire vaciller l'édifice. Comment taire les manoeuvres dans les sphères d'influences du Parlement Européen (*)? Comment occulter les vœux de l'ex-président Sarkozy appelant à une 'laïcité positive' (*)? Comment oublier les propos sur l'homosexualité de François ller (*)?

« Ich bin ein Berliner » (Je suis un Berlinoise) ! Pour paraphraser J.-F. Kennedy dans son discours du 26 juin 1963 - il y a un peu plus de 50 ans - dans cet autre jeu de dupes que fut la chute du mur de Berlin (*), finalement nous sommes tous des Tunisiens luttant contre des assassinats barbares de leaders politiques. Finalement, nous sommes tous des Égyptiens ne pouvant accepter dictature et obscurantisme. Finalement nous sommes tous des gays, décidant librement de notre orientation sexuelle.

Liberté, égalité, fraternité. Détruire nos repères ? Non, ils n'y arriveront pas ! Résister, nos anciens nous l'ont appris aux pages sombres de notre histoire.

Non, ils n'y arriveront pas !

Jean-Marie KREUSCH,
Président

(*) Rendez-vous sur notre site www.laicitevisé.be ou vous retrouverez des commentaires dans la rubrique « Cela n'engage que moi ».

Le politique face à l'euthanasie ! Un vrai débat démocratique

L'enjeu est sur la table des parlementaires belges : faut-il oui ou non autoriser des jeunes de moins de 18 ans de demander à mourir, s'ils sont atteints d'une maladie incurable ?

Vous étonnez-vous ? Les C (CD&V – CDH) s'y opposent sous prétexte que ce point ne figure pas dans la déclaration gouvernementale du gouvernement DI RUPO.

Les autres, PS-MR-Open VLD- SPA demandent l'autorisation de l'euthanasie élargie aux mineurs selon bien évidemment des critères précis. Ils seraient rejoints dans une recherche de majorité parlementaire non gouvernementale par les Verts du Nord et du Sud.

Rêvons un peu : en adoptant cette modification de loi dont le caractère hautement humain ne laisse planer aucun doute, la Belgique pourrait ainsi devenir le deuxième pays au monde après les Pays-Bas à autoriser le suicide assisté des mineurs de moins de 18 ans !

Gardons raison : que l'on soit pour ce principe ou contre, ce débat donne à la politique un peu de hauteur, je dirais de noblesse, dans la mesure où nos dirigeants, par ailleurs si souvent décriés, pourraient retrouver dans ce débat contradictoire un peu de réelle démocratie.

Ne l'oublions jamais, celles et ceux qui siègent au parlement sont nos représentants. Ils constituent quel que soit l'échelon de pouvoir où ils siègent nos portes paroles. Dans quelques mois, la Belgique connaîtra des élections générales.

Ces élections avec les inévitables et incontournables débats et rencontres citoyennes vont vous donner l'occasion de rencontrer toutes celles et ceux qui sollicitent un vote de confiance.

Quelle magnifique occasion d'amener ce sujet de mort acceptée et anticipée sur le tapis. Quelle magnifique opportunité de façonner avec celui ou celle que vous choisirez, attention dans un même groupe politique tous ne pensent pas de la même façon, de façonner la société de demain, celle à laquelle vous aspirez avec vos valeurs humanistes !

En faisant évoluer les pratiques, les

comportements ainsi que les mentalités vous serez un acteur majeur de progrès pour l'humanité.

Vous aurez ainsi à votre manière, apporté votre pierre à l'évolution de notre société.

René DEGUELDRE
Président du CAL Basse-Meuse.

Faisant suite à la conférence de Monsieur François Damas « 11 ans après la loi de dépénalisation conditionnelle. Quels enseignements ? », nous avons reçu de nombreuses questions relatives à la procédure à suivre. Veuillez trouver ci-après deux procédures citées par le conférencier.

1) **Soit on est bien portant ou on commence une maladie sérieuse** mais on est loin de vouloir mourir. On veut pourtant préparer l'avenir. Alors on peut rédiger une déclaration anticipée d'euthanasie. Mais les conditions sont très précises et restrictives : Cette déclaration doit être rédigée devant deux témoins dont un n'a pas intérêt au décès. (N'est donc pas membre de la famille). Elle indique que au cas où je suis plongé dans un état d'inconscience irréversible je demande une euthanasie. Pour ce faire je peux aussi désigner deux personnes de confiance pour faire connaître ma volonté. Le médecin traitant ne peut pas être une personne de confiance. Cette déclaration n'est valable que 5 ans !

Donc cette déclaration concerne les bien portants ! Et ne peut trouver d'application qu'en cas d'inconscience irréversible.

2) **Soit on est malade et on veut éviter une phase terminale pénible** ou on est dans cette phase terminale et on veut y mettre fin. Dès lors on fait une demande d'euthanasie oralement de manière répétée à un médecin qui l'accepte et qui fait démarer la procédure. Cette demande orale répétée doit aussi être faite une fois par écrit. C'est la preuve que la demande émane bien du malade et de personne d'autre. Par écrit il suffit d'une seule phrase : je demande une euthanasie date signature. C'est tout. Pas de témoins pas d'enregistrement à la commune. Ce papier doit être remis au médecin qui a pris en charge la procédure. Il faut donc bien comprendre qu'un malade qui souhaite une euthanasie doit choisir d'abord le médecin qui va accepter sa demande et puis il la confirme par écrit.

François Damas, chef de service des soins intensifs généraux et pédiatriques du CHR de la Citadelle et membre de la commission de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie. Il est l'auteur de l'ouvrage La mort choisie. Comprendre l'euthanasie et ses enjeux qui vient de sortir aux éditions Mardaga.

Durant toute l'année, la ML et le CAL Basse-Meuse
vous proposent différents services :

- des tables de conversations en anglais
- un service « Ecrivain public »
- l'organisation de votre Cérémonie Laïque
- la présence d'un Conseiller Laïque
- de la documentation, de l'information, de la recherche,...
- un bulletin trimestriel
- un site internet
- notre rubrique « Cela n'engage que moi ! »

Nous sommes à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter !

Cours de morale et cours de religion(s)

Le débat anime la Communauté française depuis un moment: faut-il remplacer dans nos écoles les deux heures hebdomadaires de morale et de religion(s) par un seul cours parfois qualifié de 'philosophique'? Essentiellement pour des raisons sociales de compréhension mutuelle ou pour des considérations financières ?

Dans notre pays, il n'est pas bien loin, le temps de la pensée unique: une loi de 1905, édictée par un gouvernement catholique, interdisait aux autorités communales d'informer les parents du choix possible entre cours de religion et de morale, et cette loi est restée en vigueur jusqu'après la seconde guerre mondiale. En 1947, Camille Huysmans a réussi à rétablir le choix entre cours de religion (catholique, protestante ou israélite) et de morale («non confessionnelle»), mais tout élève continuait à être automatiquement inscrit au cours de religion catholique, sauf démarche volontaire des parents. En général, les enfants qui ne suivaient pas le cours de religion étaient, pendant ces deux heures hebdomadaires, relégués au fond de la classe ou laissés à eux-mêmes hors de ce local.



Notons au passage que ces cours de religion dans les écoles sont propres à la Belgique et n'existent pas chez nos voisins. Des cours centrés sur la vie en société existent bel et bien chez certains; la France, à titre d'exemple, organise des 'cours d'éducation civique'.

Comme notre Constitution reconnaît la liberté d'enseignement, divers pouvoirs ont organisé

des écoles: les communes, les provinces, l'état, le clergé, ... Un gouvernement PSC en a profité de 1950 à 1954 pour voter des avantages énormes en faveur des écoles catholiques, tant en droits qu'en subventions. Le gouvernement suivant, socialiste-libéral, a évidemment pris le contrepied et, de 1954 à 1958, a créé de nombreuses écoles officielles tout en les favorisant sur le plan législatif et en rabaissant les subsides des chrétiennes. C'est ce que l'on a appelé la guerre scolaire. Elle s'est achevée quand le PSC a bien voulu signer le 20 novembre 1958 le fameux 'pacte scolaire', qui fut coulé dans la loi du 29 mai 1959 (articles 41 à 43).

Cette loi garantit aux parents non seulement la gratuité de l'enseignement secondaire, gratuité qui le rend donc accessible à toutes les couches de la population, mais aussi le libre choix d'une école – dans le réseau officiel (communal, provincial, communautaire) ou dans le réseau libre (essentiellement catholique) – et encore le libre choix du cours 'philosophique': une religion «reconnue» ou la morale «non confessionnelle». Les chefs d'établissement scolaire sont tenus de présenter aux parents qui leur confient leurs enfants un document officiel destiné à ce choix. Cette loi cherche donc à abriter nos concitoyens de la pensée unique, chrétienne sinon catholique.

Nous voici bien loin de la loi organique de 1842, qui mettait l'enseignement sous la coupe du clergé catholique. Ce pacte a-t-il pour autant résolu tous les problèmes abordés dans ces cours, comme la vie en commun de personnes d'origines ou de croyances différentes, ou une éducation compatible avec la bonne marche de notre société ?

Au début, tout le monde belge non catholique s'est réjoui et a crié au progrès dans l'éducation de nos enfants. Sans entrer dans un débat sur l'évolution des mœurs (que beaucoup déplorent, probablement avec raisons pour divers aspects), force est de constater que ce choix concernant les deux heures hebdomadaires n'arrange pas tout: non seulement la multiplication des cours simultanés coûte très cher à notre enseignement (une évaluation pour l'an 2000

parle de 272 millions d'euros, rien que pour l'enseignement des trois Communautés), mais surtout les jeunes continuent à être éduqués dans un repli sur leurs croyances propres. L'absence de contact réfléchi avec les croyances des autres, donc aussi de compréhension des autres, maintient et tend même à causer un clivage, voire à creuser des divisions basées sur telle ou telle appartenance ou encore sur tel ou tel rejet, sans que nos jeunes ne se posent la question d'une légitimité quelconque des autres religions ou opinions.

Ne faudrait-il pas les amener à se poser ces questions? Et les aider à chercher des réponses entre eux, ensemble, guidés par un enseignant ouvert et capable ?

Même sans tenir compte des aspects financiers favorables, deux heures hebdomadaires de cours commun, bien conduit, ne seraient-elles pas bienvenues pour leur permettre de développer autant leurs capacités de compréhension que leur esprit critique et leur ouverture sur notre monde? Voilà des qualités dont ne peut se targuer aucun cours tendancieux, surtout enfermé dans une vérité révélée, qui exclut automatiquement toutes les autres. C'est en tout cas notre position de laïques, et nous sommes persuadés qu'un tel échange bihebdomadaire, avec des objectifs bien définis, ne peut que favoriser l'intégration sociale tant des différentes couches de notre société que des immigrants et réfugiés – mais nous ouvrons là un autre débat, sur lequel nous comptons revenir prochainement.

Guy Michaux,
administrateur

**Auto-école
georges**
2529
ANS - BLEGNY - VISÉ
Tél. : 04.263.63.59 - 04.362.64.37
<http://www.autoecole-georges.be>

ISO9001 CERTIFIÉ
VINCOTTE
VCA CERTIFIÉ
VINCOTTE
**THOMASSEN
& FILS**
Rue de Maestricht, 96
4600 Visé
Tél. : 04 286 11 81 • Fax : 04 286 35 41
www.thomassen-et-fils.be

E-mail: architectes@associes.be <http://www.associes.be>

Pierre Maes & Associés
BUREAU D'ÉTUDES & ARCHITECTES

RUE J. DETHIER N° 2 - 4607 DALHEM
TEL : 04/379.62.26 - 04/379.62.32 - FAX : 04/379.62.65 - GSM. 0475/34.62.26

Ets DAVISTER E.
Rue sur les Heids 36 a 4671 SAIVE

Tél: 04/362.93.26 fax 04/370.16.66

MECANIQUE-CARROSSERIE

Toutes Marques



Distributeur officiel
Mitsubishi Depuis
1976



Le projet Laïcité

Cet été, la Maison de la laïcité de Visé a eu l'honneur de participer au voyage « Laïcité, terres de libertés ». C'est un voyage d'échanges et de rencontres entre adolescents issus de différents pays. Il a pour principal objectif de sensibiliser, faire réfléchir et transmettre les valeurs essentielles de la laïcité auprès de la jeune génération. Pour ce faire, un représentant de la ML de Visé a été choisi : il s'agit d'Arnaud BOYNE, élève de l'Athénée Royal de Visé.

Organisé autour de la mixité sociale et culturelle et envisagé dans un esprit d'ouverture au monde et aux autres, ce projet -composé d'adolescents âgés de 13 à 15 ans- ambitionne de faire réfléchir la jeune génération sur la place qu'elle occupe et le rôle qu'elle joue au sein du monde actuel et dans la construction de celui de demain.

À travers différentes activités favorisant le lien social et encourageant

les réflexions autour du « vivre-ensemble », les échanges et liens tissés durant le voyage ont permis d'aboutir à la construction d'un projet commun, à savoir la production par les jeunes d'un carnet de route et d'une œuvre représentant les « terres de libertés » de demain.

Concrètement

Lors de ce voyage organisé dans les Pyrénées orientales, différentes activités ont été proposées aux jeunes : randonnées, parcs aventures, initiation aux premiers secours, sensibilisation aux assuétudes, découverte des villes environnantes, botanique, sport en montagne, réflexions sur la vie affective et le « vivre-ensemble », etc. Arnaud ne manquera pas de vous faire part de ses impressions sur cette magnifique aventure prochainement.



Agenda

Octobre

Le 21 octobre 2013 à 20h

Sectes et Religions par Anne Morelli, professeure d'Histoire des Eglises chrétiennes contemporaines et de Textes chrétiens contemporains à l'Institut d'histoire des religions de l'Université Libre de Bruxelles.

À Visé, salle des Echecs.

Novembre

Le 19 novembre 2013 à 19h30

Théâtre : La Cie du Pas Sage présente *Toi et tes nuages* une comédie dramatique d'Eric Wesphal. Avec Evelyne Lieutenant, Laurence Warlet, Pierre Crutzen et Philippe Bertani. Mise en scène par Madame Evelyne Thomas, salle des Tréteaux rue de la Chinstrée à 4600 Visé

Le 21 novembre

La sexualité des enfants et des adolescents. Et les parents ? par madame Eliane De Vleeschower, Psychopédagogue, psychanalyste, Consultante de l'Espace Parentalité de la Fondation Dolto. Lieu à définir.

Décembre

Les 14 et 15 décembre

Participation à l'Esplanade en fête initiée par l'Echevinat de la Culture de Visé.

Nous aurons le plaisir de vous proposer un bar soupe.



Comment devenir membre et soutenir la Laïcité

Soit en vous adressant à Rachel Etienne, Coordinatrice au 04 265 96 48 ou 0477 78 34 79 ou mlvisé@voo.be soit en versant le montant de la cotisation de 12 € sur le compte 068 2364479-34

Le Conseil d'Administration souhaite à tous ses affiliés, à ses sympathisants et à leurs familles une excellente rentrée

Avec le soutien de

